

PROCÉDURE D'ADMISSION EN BACHELOR SC PO PARIS 2024 (2023 POUR LES BACHELIERS DEC 2023 DE NOUVELLE CALEDONIE)

<https://www.sciencespo.fr/admissions/fr/bachelor.html>

Une procédure unique et quatre épreuves pour donner leur chance aux meilleurs talents

À Sciences Po, nous considérons chaque candidat comme une personne singulière, une combinaison unique de talents, d'intérêts, de passions. Il n'existe pas de "bon" ou de "mauvais" profil.

Nous voulons choisir nos étudiants pour ce qu'ils sont vraiment, et nous voulons que chacun, quel que soit son lieu de naissance, son lycée, son milieu social, son parcours, ait les mêmes chances d'exprimer son potentiel et de convaincre le jury.

À partir de 2021, tous les candidats français comme internationaux passeront les mêmes épreuves d'admission, avec des critères d'évaluation identiques. Des épreuves exigeantes, qui demandent des qualités diverses et complémentaires. Des épreuves claires et lisibles, conçues pour donner leur chance à tous les meilleurs talents.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

La procédure d'admission unique se décline à travers plusieurs voies d'accès qui respectent la situation du candidat. Il appartient à chaque candidat de déterminer quelle est la voie d'accès qui correspond à sa situation au moment de présenter sa candidature. L'accès à la candidature au Bachelor de Sciences Po est soumis à des critères d'éligibilité. Ainsi, peut se porter candidat à l'entrée en première année de Sciences Po tout élève qui prépare pour la première fois, dans l'année civile de son inscription, le baccalauréat général ou technologique français ou un diplôme d'études secondaires étranger équivalent au baccalauréat français.

- Un candidat qui aurait obtenu son baccalauréat dans les douze mois précédant la date de dépôt du dossier de candidature, peut être autorisé à participer à la procédure d'admission par dérogation, sous certaines conditions. Notamment, il ne doit pas avoir été inscrit pendant tout ou partie des douze mois dans un établissement d'études supérieures ou dans un établissement de préparation à la procédure d'admission.
- Un candidat ne peut participer qu'une seule fois à la procédure d'admission au Bachelor.
- Un candidat ne peut déposer son dossier de candidature que dans une seule voie d'accès.

QUATRE ÉPREUVES POUR TOUS



Fondé sur quatre épreuves indépendantes, communes à tous les candidats, cette évaluation plurielle demande aux élèves d'avoir accompli un excellent parcours au lycée, de le confirmer lors des épreuves du Baccalauréat, de savoir défendre leur motivation personnelle à l'écrit puis d'en convaincre le jury à l'oral.

Quelles que soient la trajectoire académique des candidats et les spécialités et matières choisies au lycée, chacun aura l'occasion de faire valoir son potentiel et son talent.

Les épreuves écrites du dossier (3 X 20 points)

Les trois premières épreuves constituent **le dossier**. Complet et exigeant, il permet à chacun de montrer la diversité de ses qualités scolaires et extra-scolaires, leur solidité et leur complémentarité. Grâce au dossier, chaque candidat obtient **3 notes sur 20** :

1) Une note sur 20 pour la performance au baccalauréat ou son équivalent étranger.

Le premier bloc de notation prendra en compte les résultats obtenus lors des épreuves du baccalauréat au cours des années de Première et Terminale et disponibles dans Parcoursup lors de la validation de votre dossier de candidature.

Aucune spécialité, ni combinaison de spécialités, n'est obligatoire ni conseillée pour se porter candidat à Sciences Po. Choisissez les spécialités, et la combinaison de spécialités, qui vous permettront de réussir au mieux. Toutes les combinaisons sont les bienvenues.

En 2021, Sciences Po évaluera ainsi les résultats obtenus aux matières du baccalauréat (sous réserve des modifications en cours et futures du baccalauréat réformé et d'éventuels changements calendaires).

Calcul de la note : le calcul de la moyenne non pondérée de l'ensemble de ces notes permettra d'obtenir une note sur 20, représentant votre résultat au premier bloc d'épreuves du schéma d'admission.

À noter : aucun document justificatif n'est à joindre en lien avec ce bloc par le candidat. Les notes seront saisies dans Parcoursup directement par votre lycée d'origine.

COMMENT PRÉPARER CETTE ÉPREUVE ?

- Sciences Po recherche des élèves excellents, quelle que soit la voie qu'ils ont choisie pour y parvenir. Les admissions à Sciences Po valorisent la diversité des profils et des trajectoires.
- Les dossiers de candidature sont ainsi évalués dans leur ensemble et l'excellence dans les spécialités et matières choisies constitue l'un des éléments pris en compte. Votre choix doit se faire par conséquent en fonction de vos capacités et de votre curiosité et intérêt pour les spécialités proposées.
- Il vous est conseillé par ailleurs de vous familiariser avec notre offre de formation à la fois au Collège universitaire (bachelor) et en master. Quelles que soient les spécialités ou les matières que vous aurez choisies, il est important que vous puissiez démontrer un intérêt pour les sciences humaines et sociales, l'histoire et l'actualité du monde qui vous entoure, par exemple à travers vos projets personnels, vos activités extrascolaires ou vos lectures.

- 2) **Une note sur 20 pour la performance académique et la trajectoire du candidat** : elle prend en compte toutes les notes obtenues dans l'enseignement secondaire, mais aussi la progression de l'élève durant son parcours, sa persévérance, les appréciations de ses professeurs.

L'évaluation de ce bloc sera particulièrement axée sur les résultats scolaires obtenus dans l'enseignement secondaire, dans leur globalité, mais également année par année, de **la Seconde à la Terminale** (uniquement les 1er et 2eme trimestres de Terminale si disponible).

Au-delà des notes, l'évaluation tiendra également compte des aspects qualitatifs suivants:

- votre positionnement dans vos classes à chacune des étapes de votre scolarité,
- votre régularité ou l'évolution de vos résultats scolaires,
- vos capacités de progression et de persévérance,
- les appréciations et les commentaires de vos enseignants et de votre lycée
- la fiche Avenir
- votre trajectoire scolaire (avec d'éventuelles spécificités de votre parcours) et votre lycée dans le paysage des établissements secondaires

Comment se déroule l'évaluation du bloc d'épreuves 2 ?

Cette épreuve, qui repose sur **une analyse quantitative et qualitative approfondie du parcours du candidat**, est réalisée par deux évaluateurs enseignants de l'enseignement secondaire et/ou personnels pédagogiques de Sciences Po, qui examinent le dossier indépendamment l'un de l'autre et qui ne connaissent pas les résultats de l'épreuve 1.

Les deux examinateurs possèdent une excellente connaissance du système secondaire français ainsi qu'une excellente connaissance du Collège universitaire de Sciences Po.

Le calcul de la note

Dans le cadre du bloc 2, chaque évaluateur attribue une note sur 10.

Cette double évaluation de la trajectoire scolaire apporte la note sur 20 du deuxième bloc d'épreuves du schéma d'admission.

À noter : les notes obtenues en Première et en Terminale seront saisies par votre lycée dans Parcoursup, il n'est donc pas nécessaire de joindre vos bulletins de ces deux années. Toutefois, pour avoir une vision globale de votre parcours au lycée, **Sciences Po vous demande de joindre obligatoirement à votre dossier également vos bulletins de classe de Seconde.**

COMMENT PRÉPARER CETTE ÉPREUVE ?

Sciences Po recherche des élèves excellents, quelle que soit la voie qu'ils ont choisie pour y parvenir. Les admissions à Sciences Po valorisent la diversité des profils et des trajectoires.

Les dossiers de candidature sont ainsi évalués dans leur ensemble et l'excellence dans les spécialités et matières choisies constitue l'un des éléments pris en compte. Votre choix doit

se faire par conséquent en fonction de vos capacités et de votre curiosité et intérêt pour les spécialités proposées.

Il vous est conseillé par ailleurs de vous familiariser avec notre offre de formation à la fois au Collège universitaire (bachelor) et en master. Quelles que soient les spécialités et les matières que vous aurez choisies, il est important que vous puissiez démontrer un intérêt pour les sciences humaines et sociales, l'histoire et l'actualité du monde qui vous entoure, par exemple à travers vos projets personnels, vos activités extrascolaires ou vos lectures.

- 3) **Une note sur 20 pour trois exercices écrits personnels** : un texte où le candidat expose ses activités et centres d'intérêts, un autre où il défend sa motivation et son choix pour Sciences Po et un essai personnel.

Les écrits personnels représentent la troisième épreuve du dossier de candidature et visent à mieux comprendre le profil du candidat, son parcours personnel, sa motivation, son projet intellectuel pour Sciences Po ainsi que ses qualités d'écriture et de réflexion, grâce à une série de productions écrites personnelles, intégrées au dossier de candidature.

TROIS EXERCICES RÉDACTIONNELS

Les écrits personnels comprennent trois exercices rédactionnels, évalués par deux évaluateurs distincts :

a) Parcours personnel du candidat, ses activités et ses centres d'intérêts :

Il est demandé au candidat de faire part de ses activités et centres d'intérêt, en fonction de son parcours.

Les candidats sont invités à décrire dans cette rubrique leurs expériences d'encadrement ou d'animation, leur engagement citoyen (via un contrat de service civique ou au titre de la vie lycéenne) ou bénévole dans une association ou un autre cadre, leurs expériences professionnelles ou les stages effectués ou les pratiques sportives et culturelles.

Il peut également s'agir de la pratique d'une langue étrangère non étudiée au lycée, de séjours à l'étranger.

b) Motivation du candidat et son projet intellectuel pour Sciences Po :

Dans cette partie, vous devrez exprimer de façon **claire et réfléchie** vos **motivations et intérêts** pour notre projet intellectuel et pédagogique, et démontrer la **bonne connaissance de notre bachelor**, de **nos programmes** et de **nos campus**.

c) Essai personnel sur l'une des cinq thématiques proposées :

Cette partie du dossier permet à chaque candidat de **démontrer ses qualités réflexives et rédactionnelles** à travers un essai personnel sur **l'une des cinq thématiques** proposées dans le dossier de candidature.

Consignes pour la rédaction de votre écrit personnel :

- Le candidat devra choisir et répondre à une seule question des cinq proposées par Sciences Po ;

- Il devra rédiger un texte personnalisé, sans aide extérieure aucune. Une réponse sincère et authentique est attendue ;
- Il ne s'agit pas d'un exercice académique, mais d'une rédaction axée sur l'exigence d'écriture et de réflexion personnelle.

CALCUL DE LA NOTE

Dans le cadre du bloc 3, chaque évaluateur attribue une note sur 10. Cette double évaluation des écrits personnels apporte la note sur 20 du troisième bloc d'épreuves du schéma d'admission.

COMMENT PRÉPARER LES ÉCRITS

Sciences Po considère chaque candidat comme une personne à part entière : une combinaison de talents, d'intérêts et de passions. Quels que soient votre parcours, vos expériences et vos compétences, les réponses à ces questions sont votre chance de nous aider à en apprendre davantage sur vous. Nous ne recherchons pas une expérience particulière et il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse. Nous ne vous encourageons pas à nous dire ce que nous voulons entendre, mais plutôt à écrire ce que vous voulez dire et comment vous voulez le dire.

Il est très important, afin de bien préparer votre épreuve, que votre rédaction soit honnête, sincère et que vous l'ayez préparée seul·e, sans aucune aide extérieure. Cela pourrait dénaturer l'exercice et être pénalisant lors de votre notation.

Un texte préparé avec l'aide d'un tiers est reconnaissable et pourra être sanctionné. Les candidats ne seront pas télé-surveillés pendant la rédaction des écrits personnels, mais un logiciel anti-plagiat pourra être utilisé au moment de l'évaluation.

Ces trois notes sur 20 forment une note sur 60.

Après l'examen du dossier, les candidats qui ont obtenu une note sur 60 égale ou supérieure à une note A, définie souverainement par le jury d'admission après examen des résultats et au vu de la qualité des candidatures, sont soumis, à une épreuve d'entretien oral, constitutive de la seconde partie de la procédure d'admission et notée sur 20.

L'oral (noté sur 20 points)

Seuls les candidats qui ont obtenu la note nécessaire peuvent participer à **l'oral, quatrième et dernière épreuve de l'admission**. Moment incontournable de rencontre entre l'institution et le candidat, l'entretien permet d'apporter un nouveau regard sur la candidature, décorrélé des autres épreuves puisque les examinateurs n'ont pas accès aux éléments du dossier. **Le candidat doit montrer sa capacité à mener un échange, son attitude face aux questions, la solidité de son potentiel de réussite.**

L'échange qui dure 30 minutes se déroule à distance, en trois séquences :

- Présentation du candidat
- Commentaire et analyse d'une image choisie par le candidat parmi 2 au choix
- Échange libre avec les examinateurs pour mieux comprendre le candidat et ses motivations

Seuls les candidats soumis aux deux parties de la procédure d'admission et qui ont obtenu une note d'admission sur 80 (somme de la note sur 60 et de la note sur 20) égale ou supérieure à une note B définie souverainement par le jury d'admission, après examen des résultats et au vu de la qualité des candidatures, sont déclarés admis.

À noter : Les notes A et B définies par le jury d'admission ne peuvent pas être inférieures à une note arrêtée chaque année par le Directeur de l'IEP de Paris respectivement pour chacune des voies d'accès, et communiquée sur le Portail préalablement à l'ouverture de la procédure de dépôt des Dossiers de candidatures.

LA DÉCISION D'ADMISSION

Chacune des quatre épreuves pèse un poids égal dans la décision d'admission : c'est l'articulation de l'ensemble des résultats qui qualifie ou non le profil. **La note d'oral n'est pas un "couperet"** : elle complète les trois autres notes obtenues dans la phase de dossier. Les candidats retenus le sont pour leur capacité à briller sur des terrains différents et complémentaires.

À CHAQUE VOIE D'ADMISSION SON PORTAIL

Tous les candidats sont évalués en fonction des mêmes attentes. Lycéens français comme internationaux suivent le même parcours, sur **deux plateformes différentes** :

- **Parcoursup** pour ceux qui préparent un **Bac dans le système d'enseignement secondaire français** ;
- le **portail d'admission de Sciences Po** pour ceux qui **préparent un diplôme de fin d'études secondaires dans un système scolaire étranger.**

UNE SÉLECTION OUVERTE AUX MEILLEURS TALENTS

Ce choix de valoriser les profils aux talents divers et équilibrés se trouve au cœur du projet éducatif de Sciences Po depuis sa création. Cette nouvelle procédure conforte et appuie l'ambition singulière d'une formation qui valorise l'ouverture d'esprit, la capacité d'adaptation, l'esprit critique et l'aptitude à créer du lien entre les connaissances.

Elle renforce dans le même temps l'engagement sociétal de l'établissement en faveur de l'égalité des chances, porté par Sciences Po de manière volontariste depuis vingt ans et la création des Conventions éducation prioritaire (CEP). Grâce aux critères d'évaluation eux-mêmes, qui, en valorisant l'ensemble des qualités scolaires et extrascolaires, en abolissant l'oral "éliminatoire", donnent leur chance aux meilleurs profils dans toute leur diversité, quel que soit leur terrain d'excellence.

Grâce ensuite à sa présence dans Parcoursup qui permet à Sciences Po de s'adresser à l'ensemble des lycéens français, dans tous les territoires et tous les établissements. La démarche de candidater devient plus accessible : Sciences Po apparaît comme une opportunité parmi d'autres, avec ses critères et son exigence, et non pas une voie pour "initiés".

Spécificités pour la CEP en Nouvelle Calédonie :

Le dossier doit être déposé en ligne fin novembre, les résultats de l'admissibilité sont donnés début décembre, un stage en internat de 4 jours sur Nouméa réunissant tous les admissibles des lycées conventionnés du territoire prépare les candidats à l'oral d'admission qui se passe en vision mi-décembre après les résultats du Bac. Le lendemain Sc Po annonce les résultats de l'admission et les lauréats partent sur Paris fin janvier. Ils vont bénéficier d'un semestre spécifique de préparation à leur rentrée universitaire qui se déroulera en septembre dans un des campus de Sc Po Paris. Attention, les candidats non admis à la CEP en année n-1, ne peuvent pas refaire un dossier en voie classique année n.

ADMISSION EN BACHELOR POUR LES BACHELIERS DES LYCÉES FRANÇAIS : CONVENTIONS ÉDUCATION PRIORITAIRE (CEP)

Aller plus loin dans la diversité sociale

Au début des années 2000, Sciences Po fait le constat du manque d'ouverture sociale et culturelle du recrutement des grands établissements sélectifs français. Pour diversifier son corps étudiant, **Sciences Po lance en 2001 le dispositif des Conventions éducation prioritaire (CEP)**, une voie d'accès sélective destinée aux élèves issus des lycées relevant de l'éducation prioritaire. Aujourd'hui, **106 établissements sont conventionnés en France métropolitaine et en Outre-mer** et participent à la préparation et à la pré-sélection des candidats.

Les Conventions éducation prioritaire, porteuses d'une grande partie de cette ambition, entament une refonte ambitieuse. Après **20 ans d'existence et plus de 2000 lycéens admis**, ce dispositif unique en son genre s'institutionnalise et s'étend. Il s'intègre dans la voie d'admission désormais unifiée, qu'il a inspirée à plusieurs égards à travers la prise en compte de l'engagement personnel ou encore l'exercice de réaction à une image lors de l'oral.

Les **candidats issus des lycées CEP** candidatent sur la plateforme **Parcoursup** et passent les **mêmes épreuves que l'ensemble des candidats** qui préparent le baccalauréat français, mais **empruntent une voie d'accès spécifique**. Le Dossier de candidature permettra la **prise en compte du parcours spécifique** suivi dans le cadre des Conventions éducation prioritaire.

ÉLIGIBILITÉ Vous êtes éligible à la voie d'accès CEP si :

- Vous êtes un élève d'un lycée partenaire depuis la classe de seconde ;
- Vous avez participé à l'atelier organisé par l'établissement ;
- Votre lycée confirme votre candidature à la voie CEP.

QUE SIGNIFIE "VOIE D'ADMISSION SPÉCIFIQUE CEP" ?

Les candidatures des élèves CEP seront suivies et examinées séparément des autres candidats. Elles auront leur propre jury d'admission, leur propre liste d'admission et leur propre liste d'attente.

Si l'un des critères mentionnés plus haut n'est pas respecté, votre dossier ne pourra pas être examiné au sein de la voie d'admission CEP.

NOUVEAUX AXES PÉDAGOGIQUES ET MODÈLE REPENSÉ DES ATELIERS CEP

Tous les candidats issus des lycées conventionnés bénéficieront d'un parcours d'accompagnement renouvelé en présentiel et à distance. Il s'appuiera notamment sur l'expérience pédagogique des enseignants formant des lycéens aux compétences transversales nécessaires à leur réussite dans l'enseignement supérieur, quel qu'il soit, et plus spécifiquement à s'inscrire dans une démarche de candidature à Sciences Po.

Les ateliers repensés seront ouverts à tous les élèves des lycées conventionnés, qu'ils soient boursiers ou non, et s'inscriront dans un temps long. Ils pourraient commencer en classe de première et se poursuivre en classe de terminale, sans pour autant exclure les élèves de seconde qui souhaiteraient découvrir le programme. Même si les besoins des élèves sont différents et les moyens d'y répondre également, certains axes de travail sont cruciaux pour favoriser la motivation d'intégrer un cursus d'études supérieur exigeant.

Trois grandes catégories de compétences transversales seront travaillées dans le cadre des ateliers :

- Compétences expressives : écriture, lecture, expression orale, anglais ;
- Compétences méthodologiques : questionnement, recherche documentaire, analyse et synthèse ;
- Compétences socio-comportementales : écoute, autonomie, persévérance, réflexivité, capacité à travailler en équipe.

Chaque établissement conventionné établira un projet de parcours d'accompagnement composé de séquences pédagogiques permettant de travailler ces compétences. Il sera recommandé aux enseignants de demander à leurs élèves de tenir un carnet de bord qui les accompagnera tout au long de leur parcours et servira de base pour évaluer leur progression.

Les ateliers seront interdisciplinaires (en articulation avec la réforme du lycée) et pourront proposer un exercice final (écrit, oral, travail collectif en français et en anglais), source de motivation pour les élèves et permettant de travailler les compétences attendues.

Dans le prolongement des ateliers en présentiel, **une plateforme numérique de collaboration et d'apprentissage sera proposée aux enseignants et aux élèves des lycées partenaires**, par le biais de Zoom et le réseau social Whaller, en cours de déploiement afin de

- faciliter et densifier les échanges entre les équipes de Sciences Po et les lycées, d'établir une collaboration entre les lycées partenaires dans une perspective d'interactions pédagogiques et de partage de bonnes pratiques ;
- favoriser les échanges entre lycéens qui pourront partager des articles, vidéos ou podcasts sur des thématiques clés ;
- briser l'autocensure et motiver les lycéens à construire un parcours de préparation avec également l'appui de tuteurs étudiants de Sciences Po, qui pourront également apporter un **soutien méthodologique** sous la supervision des enseignants de l'atelier ;
- proposer aux élèves un accompagnement pédagogique renforcé vers l'enseignement supérieur, au moyen de ressources complémentaires spécifiquement conçues par les enseignants des lycées et ceux de Sciences Po. Associer les professeurs de Sciences Po à cet accompagnement dans les lycées, au travers de conférences portant sur des enjeux spécifiques.

CRITÈRES DE SÉLECTION DES ÉTABLISSEMENTS DANS UN CADRE PARTENARIAL AVEC LES ACADÉMIES

Pour contribuer à la diversification sociale et territoriale du recrutement en première année, Sciences Po va doubler le nombre de lycées partenaires Conventions Education Prioritaire et inscrire désormais les conventions dans un partenariat étroit avec les autorités académiques.

Pour ce faire, une mission d'appui a été engagée en février 2020 afin d'identifier les objectifs et enjeux d'une extension territoriale de la carte des CEP.

Depuis septembre 2020, la mission a engagé une concertation avec l'ensemble des rectorats afin de :

- déterminer les formes d'un appel à candidature conjoint en direction des lycées;
- définir les critères de sélection des lycées intégrant le programme CEP;
- préciser les moyens mis en œuvre ainsi que les éléments de suivi et d'évaluation pour les prochaines et actuelles conventions éducation prioritaire;
- arrêter un calendrier de montée en charge progressive du dispositif.

L'objectif est de signer de nouvelles conventions au premier trimestre 2021 afin d'intégrer dans le dispositif rénové des ateliers de premiers élèves de première à la rentrée scolaire 2021 en vue d'une candidature à Sciences Po au printemps 2023.